

# LE DOSSIER



# INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : LE DÉPARTEMENT FIXE LE CAP !

**Accès aux droits, à la santé, la vie sociale, insertion scolaire et professionnelle, offre socio-médicale : le nouveau Schéma départemental des personnes handicapées 2023-2028 réaffirme ses ambitions en matière d'inclusion. Un engagement fondé sur le respect de chaque parcours de vie et une synergie renforcée avec tous les acteurs du territoire. L'inclusion, c'est l'affaire de tous !**

## La MDPH, un acteur-clé

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) constitue le relais essentiel des personnes en situation de handicap et de leur entourage. Son Pôle info handicap les accueille et les informe sur tous les sujets de la vie quotidienne : aide et accompagnement pour construire leurs projets de vie, constitution et suivi de leurs dossiers, services offerts dans le Val d'Oise : loisirs, sports, associations... « Nous sommes investis dans une démarche continue d'amélioration de l'information et de l'accompagnement des personnes. Depuis 2015, nous coconstruisons cette offre avec un groupe d'usagers, allié indispensable pour connaître les besoins réels des personnes et faire évoluer nos actions sur des sujets-clés. Parallèlement, nous travaillons à la création d'un annuaire interactif exhaustif qui regroupera tous les professionnels et services facilitant la vie quotidienne de tous les usagers », explique Odile Lupera, sa directrice.

Déposer un dossier MDPH permet aux personnes en situation de handicap d'accéder, en fonction de leurs besoins, à des aides comme la Prestation de compensation du handicap (PCH), l'Allocation adulte handicapé ou encore la Carte mobilité inclusion. Cela permet également de proposer des orientations scolaire, professionnelle ou en établissements médico-sociaux. Ce dossier peut être constitué auprès de la MDPH, d'un Centre communal d'action sociale ou d'un Service social départemental.

***“On peut aussi créer son dossier en ligne sur le site de la MDPH, via un téléservice adapté mis en place par le Département et une saisie simplifiée. Cela permet d'accélérer son traitement et d'avoir accès à son suivi.”***

*Sloane Falconnet*

*Chargée de mission à la MDPH*





Chaque dossier est étudié par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (médecins, infirmières, psychiatres, psychologues, ergothérapeutes, travailleurs sociaux, enseignants spécialisés...). Cette évaluation donne lieu à un plan personnalisé de compensation, préconisant un ensemble de mesures adaptées à chaque parcours. À partir de ce plan, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), composée de représentants de l'État (Éducation nationale, Agence régionale de santé), du Département, d'organismes d'assurance maladie et de prestations familiales, d'associations de personnes handicapées, d'organismes gestionnaires d'établissements et services, statue sur les droits de la personne et formule des décisions au regard de son projet de vie. Le paiement des prestations n'est pas assuré par la MDPH, mais par la Caisse d'allocations familiales ou la Mutualité sociale agricole concernant les allocations adulte ou enfant (AAH et AEEH), et le Département pour la Prestation de compensation du handicap.

## Trouver des solutions innovantes répondant aux besoins des personnes en situation complexe

En dépit des décisions rendues par la CDAPH, certaines personnes en situation de handicap ne trouvent pas de solutions d'accueil ou d'accompagnement dans la vie quotidienne. Une situation liée à l'augmentation du nombre de demandes et aux capacités des structures d'accueil enfants et adultes dans le Val d'Oise. Pour faire face à cette pénurie, à la détresse des personnes et à des parcours

**“L'objectif de ces dispositifs est d'apporter des réponses individualisées, souples et adaptées à chaque personne et de prévenir les ruptures de parcours.”**

Audrey Guglielmi

Pilote des dispositifs de la démarche  
« Réponse accompagnée pour tous »



**Se mobiliser collectivement pour faire advenir une société inclusive demeure l'ambition première dans laquelle s'inscrit ce nouveau schéma. Cette feuille de route, co-construite et évolutive, fixe le cap pour les 6 années à venir.**

**LAETITIA BOISSEAU**

Vice-présidente du  
Département déléguée  
à l'Autonomie

souvent complexes, le Département anime plusieurs dispositifs, tels que « Réponse accompagnée pour tous », la communauté 360.

« Dans le Val d'Oise, tous les dispositifs sont intégrés à la MDPH et relèvent des compétences de son équipe pluridisciplinaire, ce qui est un atout certain ». En 2022, 7 524 Valdoisiens ont bénéficié de ce type d'accompagnements. « Cela concerne des personnes jeunes ou âgées, et toutes les catégories de handicap. Parmi elles, les enfants souffrant de troubles du spectre autistique mobilisent spécifiquement nos équipes, car ils requièrent des solutions d'accueil innovantes adaptées à la diversité des pathologies », explique Audrey Guglielmi, pilote des dispositifs de la démarche « Réponse accompagnée



pour tous ». Dès 2018, la MDPH a anticipé la mise en place de la démarche « Réponse accompagnée pour tous (RAPT) », qui crée un droit pour toute personne sans solution de disposer d'un plan d'accompagnement global. Cette mesure a permis à la MDPH de consolider le travail en synergie avec tous ses partenaires : Département, Agence régionale de santé, collectivités territoriales,

organismes de protection sociale, Éducation nationale... « Comme nous étions pilote sur la RAPT, l'ARS nous a confié, en 2020, l'organisation du Dispositif intégré handicap, ce qui nous a permis de créer de nouveaux postes de coordination et d'accompagnement des parcours complexes ». En février 2020, la Conférence nationale du handicap a annoncé la création de la Communauté 360, une nouvelle instance locale chargée d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap et à leurs familles par le biais d'un numéro vert unique (0800 360 360). « Pour nous, c'est la possibilité d'élargir notre action à toutes les structures de droit commun, centres de loisirs, associations..., organiser des répit, soutenir l'aide sociale à l'enfance... Ces dispositifs, qui décroissent les champs entre tous les acteurs sociaux, permettent de répondre à de plus en plus de demandes et de faire progresser l'inclusion ».

**Décloisonner les champs entre tous les acteurs sociaux permet de faire progresser l'inclusion.**

## LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023-2028

Il définit les orientations et un plan d'actions pour :



**un accès renforcé** aux droits, à la santé et à la vie sociale



**bien vivre chez soi** avec ses proches



**une inclusion scolaire, une formation et une inclusion professionnelle** des personnes en situation de handicap



**une offre médico-sociale** centrée sur le parcours de vie et orientée vers le droit commun



**une politique du handicap participative** et garantissant un accompagnement de qualité

Plus d'informations sur [mdph.valdoise.fr](http://mdph.valdoise.fr)

# PAROLES D'USAGERS

## L'insertion scolaire et professionnelle est un enjeu majeur d'inclusion. Témoignages.

Maman d'un petit garçon porteur d'un trouble du spectre de l'autisme, Mariam D., est membre du groupe usagers de la MDPH. « Nous participons à des groupes de travail qui font avancer les choses : accès aux professionnels de santé, offre sportive et culturelle... Lorsque mon fils a été dépisté, la MDPH m'a aidée à mettre en place un accompagnement adapté à ses besoins à travers un accueil coordonné en Services d'éducation spéciale et de soins à domicile ainsi qu'en classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire). Il a fait des progrès considérables, apprend à lire, à écrire. J'encourage tous les parents à faire confiance aux équipes professionnelles ».

**“Les personnes malades sont parfois réticentes à solliciter une RQTH. Je les encourage à le faire pour bénéficier d'aménagements techniques ou professionnels : équipement matériel, horaires aménagés, télétravail...”**

Louis Gautron

Responsable de la mission handicap



En 2012, le Département a créé une mission handicap au sein de sa direction des ressources humaines pour favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap. « C'est grâce à cette mission, rencontrée sur un forum emploi dédié aux personnes bénéficiant du statut de travailleur handicap (RQTH), que j'ai décroché mon poste actuel, explique Annabelle G., qui travaille au service de médecine préventive du Département. Je souffre d'un déficit auditif. La mission m'a proposé des adaptations techniques pour faciliter mon intégration. Je me suis sentie très bien accueillie ! ».

Dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le Département signe tous les 3 ans une convention évaluant les résultats des actions conduites et fixant de nouveaux

objectifs. « Notre action englobe tous les types de handicap, y compris les incapacités temporaires (accidents de la vie, maladies). Elle porte donc sur le recrutement des personnes en situation de handicap, l'aménagement de postes et le reclassement, la communication et la sensibilisation en interne... Parmi nos projets actuels : accroître le recrutement de stagiaires et d'apprentis, développer un réseau de correspondants dans les structures décentralisées (PMI, collèges) et instaurer un dispositif annuel de promotion interne », explique le responsable de la mission handicap.



“

**Le Département est fortement impliqué en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Son action se structure autour de l'accompagnement individuel, l'aménagement de poste, le tutorat et l'apprentissage.**

MURIEL SCOLAN

Vice-présidente du  
Département déléguée au  
Personnel et à l'Innovation



# LE HANDICAP DANS LE VAL D'OISE

# 7,4%

DE LA POPULATION  
DU VAL D'OISE DISPOSE D'UN  
DROIT OUVERT À LA MDPH :

## 93 901

BÉNÉFICIAIRES



### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE :

- 20 ANS	12 207
DE 20 À 59 ANS	41 053
DE 60 À 74 ANS	20 944
75 ANS ET +	19 697

LE SAVIEZ-VOUS ?



# 80%

DES HANDICAPS  
SONT INVISIBLES



**PRÈS DE 155 MILLIONS €**  
MOBILISÉS POUR LES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP



**147 ÉTABLISSEMENTS  
ET SERVICES  
MÉDICO-SOCIAUX**



TOTALISANT  
**8 308 PLACES D'ACCUEIL**  
POUR ADULTES ET ENFANTS

DONNÉES CHIFFRÉES AU 31/12/2022

# 6,6%

**TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP  
AU DÉPARTEMENT**



**SUPÉRIEUR  
AU TAUX  
LÉGAL (6%)**



**SUPÉRIEUR  
À LA MOYENNE NATIONALE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE (5,44%)**

### COMPARATIF DES TAUX D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

ÉTAT	4,4%
HÔPITAL	5,4%
COLLECTIVITÉS	6,6%

